



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

2024

Rapport semestriel de la société
Coil S.A./N.V.
pour la période de six mois close le 30 juin 2024,
préparé conformément aux normes IFRS

Roosveld 5, 3400 Landen, Belgique
investors@coil.be
www.investors.coil.be

RAPPORT DE GESTION

Définitions :

« K€ » '000 Euros

« EBITDA » Résultat d'exploitation + dotations nettes aux amortissements et provisions

CHIFFRES CLÉS DU GROUPE

(K€) Six mois clos le :

30 juin 2024

30 juin 2023

Compte de résultats

| | | |
|---|--------|--------|
| Chiffre d'affaires et revenus de licences | 13.135 | 11.795 |
| Résultat d'exploitation | 749 | -660 |
| Marge d'exploitation | 5,7% | -5,6% |
| Résultat avant impôts | 605 | -104 |
| Résultat net | 452 | -106 |
| Marge nette | 3,4% | -0,9% |

Cash Flow

| | | |
|--|-------|------|
| EBITDA | 2.035 | 7 |
| EBITDA/chiffre d'affaires et revenus de licences | 15,5% | 0,1% |
| Free Cash Flow (EBITDA — Investissements) | 1.631 | -158 |

Bilan

| | | |
|--|--------|--------|
| Fonds de roulement opérationnel (Stocks / Créances - Créditeurs) | 1.421 | -286 |
| Actif immobilisé corporel | 20.903 | 24.376 |
| Actif Total | 32.630 | 35.000 |
| Dettes à long terme | 2.465 | 2.812 |
| Capitaux propres | 21.847 | 23.504 |

Faits marquants du semestre

Mise en œuvre d'un accord pour l'exploitation de la technologie et de la marque en Chine en début d'année

En février 2024, la Société a signé un accord de collaboration avec une entreprise chinoise pour exploiter sa technologie de pointe en République populaire de Chine et en Asie de l'Est. Cet accord prévoit la création d'une nouvelle usine à Fuzhou, dans la province du Jiangxi, équipée d'une ligne d'anodisation en continu ultramoderne destinée au marché architectural. L'entreprise chinoise a sécurisé les financements pour la construction de cette usine et pour assurer le fonds de roulement nécessaire à cette nouvelle activité.

L'entreprise chinoise exploitera la technologie avancée de COIL, qui fournira son expertise technique et son ingénierie pour le développement de la ligne de production. Tous les achats tiers liés à la construction de cette ligne seront à la charge de l'entreprise chinoise. De plus, la Société accordera une licence exclusive et permanente d'utilisation de sa technologie et de ses marques pour la Chine, l'Asie du Sud-Est et l'Asie du Nord-Est. En échange, la Société percevra des paiements initiaux (« upfront ») et des paiements d'étapes (milestones) liés à la construction de la ligne de production et à l'exploitation de la technologie. Une partie des premiers paiements upfront ont été reçus au cours du semestre, et des royalties sur les ventes futures seront également perçues dans l'avenir. Par ailleurs, la Société prendra une participation de 5 % au capital de l'entreprise chinoise.

COIL vend ses produits en Asie depuis plusieurs années, mais n'a pas pu pleinement exploiter le potentiel de ce marché en raison notamment des coûts logistiques élevés liés à l'approvisionnement depuis l'Europe. En installant une capacité d'anodisation locale, la nouvelle usine pourra anodiser du métal européen homologué par COIL directement en Chine, à moindre coût et avec une plus grande réactivité. Cela permettra de maintenir les normes de qualité les plus élevées sur le marché local et d'accélérer l'expansion de la marque COIL en Asie. Cet accord est un levier important pour le développement de la Société et de son modèle industriel en Asie, créant de la valeur à long terme.

Évolution de l'activité au cours du semestre

Sur le plan commercial, le premier semestre 2024 a été marqué par le ralentissement économique mondial, une demande en baisse sur la plupart des marchés finaux et des incertitudes économiques et géopolitiques croissantes. Malgré ce contexte difficile, COIL a enregistré une progression de 11,3 % de ses revenus d'activité au premier semestre 2024, grâce notamment au rebond de ses ventes de services de sous-traitance au deuxième trimestre et aux premières redevances issues de l'accord de collaboration et de licence en Chine.

Malgré une concurrence accrue en Europe, Les ventes de sous-traitance se sont redressées au deuxième trimestre, soutenues par une commande importante pour un laminoir, compensant ainsi un début d'année marqué par la poursuite du ralentissement observé en 2023. Après une longue phase de déstockage dans la chaîne de distribution, les ventes de sous-traitance devraient continuer de progresser, d'autant plus que la reprise des prix de l'aluminium incite les distributeurs à restocker. À contrario, les ventes d'offres packagées, où la Société fournit l'aluminium anodisé en continu directement au client final, ont reculé en raison du ralentissement de la demande sur le marché européen.

En parallèle, les revenus de licences issus de l'accord de collaboration en Chine ont généré de premières royalties pour un montant de 2,0 M€ sur le semestre, avec d'autres paiements upfront attendus dans les 18 prochains mois pour un montant total supplémentaire de 2,0 M€. Cet accord devrait permettre ainsi de comptabiliser un total de 4 M€ de revenus non récurrents sur les exercices 2024 et 2025.

Résultats en amélioration

En termes de rentabilité, les comptes du semestre affichent une nette amélioration par rapport au premier semestre 2023. La Société a réussi à atténuer l'impact du faible niveau d'activité de sous-traitance en maintenant ses prix en ligne avec l'inflation et en concentrant la production sur un nombre restreint de lignes, tant sur son site de Landen en Belgique que sur celui de Bernburg en Allemagne. La progression des revenus, notamment grâce aux premières royalties en Chine et à un mix-revenus plus favorable, a eu un effet significatif sur la rentabilité et la trésorerie de la Société.

En conséquence, le résultat d'exploitation ressort à 749 K€, en hausse de + 1.409 K€ par rapport au premier semestre 2023. Le résultat net est également en amélioration, atteignant 452 K€, contre une perte de 102 K€ un an plus tôt. Il convient de rappeler que les résultats du premier semestre 2023 avaient été positivement impactés à hauteur de 1.488 K€ par des éléments exceptionnels, dont une reprise exceptionnelle sur amortissement des subventions en Allemagne et une reprise de provisions pour intérêts liés au remboursement des subventions.

En résumé, malgré une conjoncture économique très incertaine, COIL démontre sa capacité à faire évoluer son modèle économique et accroître sa rentabilité.

Commentaires sur les états financiers

Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires du premier semestre 2024 s'établit à 11.135 K€, en baisse de -5,6 % par rapport à la même période en 2023. Les ventes de sous-traitance sont restées stables, atteignant 9.196 K€ contre 9.278 K€ au premier semestre 2023, et représentent désormais 82,6 % du chiffre d'affaires total, contre 78,7 % l'année précédente. Les ventes packagées, où la Société livre directement de l'aluminium anodisé en continu au client final, ont généré 1.939 K€, soit une baisse de -23,0 % par rapport à l'an dernier, et représentent 17,4 % du chiffre d'affaires total, contre 21,3 % un an plus tôt.

Les autres revenus d'activité s'élèvent à 2.000 K€, reflétant les premières redevances issues de l'accord de collaboration et de licence en Chine.

L'EBITDA augmente de + 2.028 K€ pour atteindre 2.035 K€. Cette amélioration est principalement due à :

- i) L'augmentation de la marge brute (+1.718 K€), grâce à la hausse des autres revenus d'activité et à un mix-revenus plus favorable. Cette amélioration a toutefois été partiellement compensée par une augmentation des coûts variables de production, incluant une provision de 473 K€ pour le remboursement d'une subvention énergétique perçue en 2023 en Allemagne.
- ii) La réduction des charges opérationnelles (-310 K€), dont une baisse de -68 K€ des charges de personnel et de -242 K€ des autres charges opérationnelles.

Les amortissements d'immobilisations corporelles s'établissent à 1.285 K€, contre 1.409 K€ au premier semestre 2023.

Le résultat d'exploitation progresse de + 1.409 K€ pour atteindre un bénéfice de 749 K€, contre une perte de 660 K€ sur la même période l'an dernier. Le résultat net avant impôts s'améliore de + 709 K€, pour s'élever à 605 K€, contre -104 K€ au premier semestre 2023.

Les impôts, s'élevant à 152 K€, incluent 140 K€ retenus à la source liés aux premières redevances de l'accord de collaboration et de licence en Chine.

En conclusion, le résultat net est positif à 452 K€ et augmente de + 558 K€ par rapport au premier semestre 2023.

Bilan consolidé

Les immobilisations corporelles diminuent, passant de 21.784 K€ au 31 décembre 2023 à 20.903 K€ au 30 juin 2024. La Société a investi 404 K€ durant le semestre, dont 181 K€ en droits d'utilisation des biens, contre 612 K€ sur l'ensemble de l'année 2023. En raison de la conjoncture économique incertaine, certains projets d'investissement ont été reportés.

La valeur des stocks augmente de + 172 K€, principalement due à l'augmentation des stocks de produits finis. Les créances augmentent quant à elles de + 623 K€, reflétant la hausse des ventes de services de sous-traitance au deuxième trimestre 2024.

La trésorerie de la Société s'établit à 1.570 K€ au 30 juin 2024, contre 187 K€ au 31 décembre 2023 et 423 K€ au 30 juin 2023. Cette hausse est principalement due aux 2,0 M€ de royalties perçues au cours du premier semestre 2024, ainsi qu'au paiement différé de 50 % des honoraires de l'administrateur délégué et du délégué à la gestion journalière (1.121 K€)

Au passif, après prise en compte du résultat semestriel, les capitaux propres s'élèvent à 21.847 K€, en hausse de + 452 K€ par rapport au 31 décembre 2023.

Le poste créditeur augmente de + 1.262 K€ pour atteindre 5.755 K€, en raison notamment du report du paiement de 50 % des honoraires évoqués précédemment.

Les provisions sont stables à 94 K€.

Les prêts bancaires diminuent de - 430 K€, atteignant 4.946 K€. Au cours du semestre, la Société a remboursé des emprunts pour un total de 440 K€. Le montant des factures escomptées via l'« Open Invoice Discounting » diminue de - 41 K€, pour s'établir à 452 K€ au 30 juin 2024, contre 493 K€ au 31 décembre 2023.

En conséquence, la dette nette demeure à un niveau très raisonnable, avec un taux d'endettement par rapport aux fonds propres s'établissant à 15,5 % au 30 juin 2024, contre 24,3 % au 31 décembre 2023.

Perspectives, risques et incertitudes

Risques et incertitudes

Les principaux facteurs de risques et incertitudes propres à la Société sont décrits dans les comptes annuels consolidés 2023. Cette analyse des risques reste valable pour l'appréciation des principaux risques et incertitudes auxquels la Société pourrait être confrontée. Ces éléments appellent toutefois la mise à jour suivante :

- Procédure introduite par des actionnaires minoritaires de COIL SA

Comme indiqué dans les comptes annuels consolidés 2023 publiés le 30 avril 2024, un litige oppose huit actionnaires minoritaires, représentant 2,67 % du capital de COIL SA, au conseil d'administration de la Société. Ces actionnaires allèguent l'existence d'un accord contraignant pour la reprise de leurs actions, que la Société et son conseil d'administration contestent. Ces actionnaires exigent l'exécution de ce prétendu accord et ils réclament 914.437,50 euros plus intérêts d'un des membres du conseil d'administration. L'affaire, initialement portée devant le Tribunal d'entreprise francophone de Bruxelles, a été transférée au Tribunal d'entreprise néerlandophone, avec des plaidoiries prévues pour le 15 janvier 2025.

Chiffre d'affaires du troisième trimestre et perspectives 2024

Le chiffre d'affaires du troisième trimestre 2024 s'élève à 5.240 K€, en légère baisse de -0,9 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution résulte d'une progression des ventes de sous-traitance à 4.366 K€, soit une hausse de +3,3 %, tandis que les ventes des offres packagées reculent de -17,6 % pour atteindre 874 K€. Aucune royauté n'a été perçue en Chine au cours de ce trimestre.

Sur les neuf premiers mois de l'exercice, le chiffre d'affaires et les revenus de licences atteignent 18.375 K€, en augmentation de +7,6 % par rapport à la même période en 2023. Les ventes de sous-traitance progressent légèrement de +0,4 % à 13.562 K€, tandis que les ventes d'offres packagées reculent de -21,4 % à 2.813 K€. Les revenus de licences issus de l'accord de collaboration en Chine s'élèvent à 2.000 K€ sur cette période.

La Société ambitionne de reproduire son succès dans l'anodisation en continu sur le marché asiatique, où la demande en aluminium anodisé reste forte, en s'appuyant sur un modèle d'affaires compétitif et créateur de valeur. En Europe, elle adopte une approche prudente face aux défis macroéconomiques et à la volatilité de la demande. Grâce à ses ressources industrielles flexibles, la Société est prête à réagir rapidement à toute reprise durable du marché.

En s'appuyant sur ses atouts technologiques et commerciaux, ainsi que sur la diversification de ses positions sur les marchés matures et émergents, la Société se montre confiante dans ses perspectives de croissance. Elle capitalise sur son large portefeuille de produits durables, de haute qualité et à faible empreinte carbone pour renforcer le potentiel de ses activités et saisir les opportunités à venir.

Évènements postérieurs au 30 juin 2024

Le conseil d'administration, réuni le 31 août 2024, a approuvé l'octroi d'un bonus à l'administrateur délégué (CEO) et au délégué à la gestion journalière, ces derniers n'ayant pas pris part à la délibération ni au vote sur ce point de l'ordre du jour, conformément à l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et Associations. Le conseil a souligné les progrès significatifs réalisés dans l'évolution du modèle économique de la Société, notamment en Asie. Plus précisément, le CEO, de sa propre initiative, a réussi à conclure un accord de collaboration stratégique avec une entreprise chinoise, dont l'impact positif à court terme sur le résultat opérationnel de la Société est estimé à 4 millions d'euros sur deux ans, et qui présente également des synergies opérationnelles et commerciales importantes à plus long terme. En conséquence, le conseil a recommandé l'octroi d'un bonus de 1 000 K€, réparti à parts égales entre l'administrateur délégué (CEO) et le délégué à la gestion journalière. Le versement de ce bonus sera soumis à une décision d'un prochain conseil en fonction de la situation de trésorerie de la Société. Le bonus qui sera versé à l'administrateur délégué (CEO) sera prioritairement utilisé pour apurer entièrement le solde de son compte courant.

Les principales transactions entre parties liées

Nous faisons référence aux transactions entre parties liées enregistrées durant le premier semestre 2024 dans le paragraphe « Parties liées » en page 15.

Attestation de responsabilité

Nous attestons qu'à notre connaissance, les comptes semestriels consolidés au 30 juin 2024 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation. De même, nous attestons par la présente que le rapport d'activité présente une description fidèle de l'évolution des activités, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation, ainsi que des principaux facteurs de risque et incertitudes pour les six prochains mois d'exercice. Ce rapport financier semestriel a été vu et approuvé par le conseil d'administration du 30 octobre 2024.

Bruxelles, le 30 octobre 2024

James Clarke, Président du conseil d'administration

Finance & Management International NV, Administrateur délégué représenté par Timothy Hutton

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| Exercice clos le 30 juin (K€) | 30 juin 2024 | 30 juin 2023 |
|--|---------------------|---------------------|
| Chiffre d'affaires | 11.135 | 11.795 |
| Revenus de licences | 2.000 | - |
| Produits de l'activité | 13.135 | 11.795 |
| Variation des stocks | 158 | -228 |
| Matières premières | -4.659 | -4.651 |
| Charges de personnel | -3.052 | -3.120 |
| Amortissements et dépréciations | -1.285 | -1.409 |
| Autres charges | -3.548 | -3.790 |
| Résultat opérationnel courant | 749 | -1.403 |
| Reprise sur amortissement exceptionnelle | | 743 |
| Résultat opérationnel | 749 | -660 |
| Produits financiers | 7 | |
| Charges financières (en 2023 reprise provision remboursement subventions 745 K€) | -152 | 556 |
| Résultat net avant impôts | 605 | -104 |
| Impôts différés | - | - |
| Impôts | -152 | -2 |
| Résultat net | 452 | -106 |
| Part du groupe | 452 | -106 |
| Part des minoritaires | | |
| ETAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ | 30 juin 2024 | 30 juin 2023 |
| Résultat net après impôts | 452 | -106 |
| Autres éléments du résultat global | | |
| Cash flow hedges | - | - |
| Résultat total global | 452 | -106 |
| Part du groupe | 452 | -106 |
| Part des minoritaires | | |
| Résultat de base des activités poursuivies par action | 0,16 € | -0,04 € |
| Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation pour le résultat de base | 2.792.387 | 2.792.387 |
| Résultat dilué des activités poursuivies par action | 0,16 € | -0,04 € |
| Moyenne pondérée du nombre d'actions en circulation pour le résultat de base | 2.792.387 | 2.792.387 |

POSITION FINANCIÈRE – BILAN CONSOLIDÉ

| Position en K€ au : | 30 juin 2024 | 31 déc.2023 | 30 juin 2023 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| Actifs non courant | | | |
| Immobilisations corporelles | 20.903 | 21.784 | 22.644 |
| Immobilisations incorporelles | 1.208 | 1.208 | 2.490 |
| Impôts différés | 1.637 | 1.637 | 1.637 |
| Garanties & dépôts | 54 | 54 | 54 |
| Total | 23.802 | 24.683 | 26.824 |
| Actifs courants | | | |
| Stocks | 2.883 | 2.711 | 2.815 |
| Créances | 4.375 | 3.752 | 4.937 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 1.570 | 187 | 423 |
| Total | 8.828 | 6.649 | 8.176 |
| Total de l'Actif | 32.630 | 31.332 | 35.000 |
| Capitaux propres | | | |
| Capital appelé | 7.539 | 7.539 | 7.538 |
| Prime d'émission | 6.252 | 6.252 | 6.252 |
| Réserves | 8.056 | 7.603 | 9.713 |
| Total | 21.847 | 21.395 | 23.504 |
| Passifs non courants | | | |
| Établissements de crédit : Dettes à plus d'un an | 2.465 | 206 | 2.812 |
| Total | 2.465 | 206 | 2.812 |
| Passifs courants | | | |
| Dettes bancaires à court terme | 2.481 | 5.170 | 3.865 |
| Impôt courant | -12 | -24 | 24 |
| Provisions | 94 | 94 | 77 |
| Créditeurs | 5.755 | 4.492 | 4.718 |
| Total | 8.318 | 9.732 | 8.684 |
| Total du Passif | 32.630 | 31.333 | 35.000 |

ETAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

| Au 30 juin (K€) | 30 juin 2024 | 30 juin 2023 |
|--|--------------|---------------|
| Liquidités en début d'exercice | 187 | 990 |
| Cash flow des activités d'exploitation: | | |
| Résultat d'exploitation et autres profits | 749 | -660 |
| Amortissements normaux + Goodwill | 1.285 | 1.409 |
| Amortissements (reprise sur amortissement exceptionnelle subventions) | | -743 |
| Impôts | -140 | |
| Diminution/(Augmentation) des créances | -623 | -1.259 |
| Diminution/(Augmentation) des stocks | -173 | 228 |
| (Diminution)/Augmentation des créditeurs et provisions (*) | 1.262 | -1.972 |
| Charges financières (reprise provision intérêts dus en cas de remboursement des subventions) | | 745 |
| Produits financiers | 7 | |
| Charges financières | -152 | -189 |
| <i>dont intérêts payés</i> | <i>-151</i> | <i>-101</i> |
| Total cash flow des activités d'exploitation | 2.217 | -2.441 |
| Cash flow des activités d'investissement: | | |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | -404 | -164 |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | | |
| Subventions (reprise provision remboursement) | | 2.475 |
| Total cash flow des activités d'investissement | -404 | 2.311 |
| Ressources nettes de liquidités avant financement | 1.813 | -131 |
| Cash flow des activités de financement: | | |
| Remboursement d'emprunts à long terme | -440 | -611 |
| Nouvel emprunt à court-long terme | 51 | |
| Escompte de factures (Open Invoice Discounting) | -41 | 175 |
| Dividendes Payés | | |
| Total cash flow provenant des activités de financement | -430 | -436 |
| Augmentation/ (Diminution) des liquidités | 1.383 | -567 |
| Liquidités en fin d'exercice | 1.570 | 423 |

MODIFICATIONS AFFECTANT LES FONDS PROPRES

| K€ | Capital souscrit | Achat actions propres | Prime d'émission | Réserves | Total |
|---|------------------|-----------------------|------------------|--------------|---------------|
| Solde au 31 décembre 2022 | 7.541 | -3 | 6.252 | 9.820 | 23.609 |
| Bénéfice/(Perte) net pour la période 2023 | | | | -2.218 | -2.218 |
| Corrections balance d'ouverture (Other Comprehensive Income IAS 19) | | | | 3 | 3 |
| Achat actions propres (contrat de liquidité) | | 1 | | | 1 |
| Solde au 31 décembre 2023 | 7.541 | -2 | 6.252 | 7.606 | 21.395 |
| Résultat global du 1 ^{er} semestre 2024 | | | | 452 | 452 |
| Solde au 30 juin 2024 | 7.541 | -2 | 6.252 | 8.058 | 21.847 |

Les capitaux propres s'établissent à 21.847 K€, en augmentation de 452 K€ par rapport au 31 décembre 2023. Cette augmentation tient compte du résultat du semestre (+ 452 K€).

METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES

Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés semestriels du Groupe au 30 juin 2024 sont établis conformément à la norme IAS 34 – Information financière intermédiaire. Ils correspondent à des états financiers intermédiaires résumés, et n’incluent pas l’intégralité des informations nécessaires aux états financiers annuels. Les états financiers consolidés au 30 juin 2024 sont donc à lire de manière conjointe avec les états financiers consolidés du Groupe publiés au 31 décembre 2023.

Les principes comptables appliqués par le Groupe pour établir les comptes consolidés semestriels au 30 juin 2024 sont identiques à ceux appliqués par le Groupe au 31 décembre 2023 à l’exception des amendements des normes IFRS et interprétations d’application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2024. Ces principes comptables sont décrits dans la note 1 des comptes consolidés annuels 2023 et sont conformes aux normes comptables internationales IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu’approuvées par l’Union Européenne.

Les états financiers intérimaires n’ont pas fait l’objet d’un audit par le commissaire.

Les états financiers sont présentés en K€ arrondis au millier d’euros le plus proche.

Nouvelles Normes, Interprétations et Amendements appliqués par le Groupe

Un certain nombre de normes modifiées sont devenues applicables pour la période de référence actuelle. Le Groupe n’a pas eu à modifier ses méthodes comptables ou à procéder à des ajustements rétrospectifs à la suite de l’adoption de ces normes modifiées.

Normes et Interprétations émises mais non encore entrées en vigueur au cours de cette période

Le Groupe n’a pas appliqué de nouvelles exigences IFRS qui ne sont pas encore entrées en vigueur le 30 juin 2024.

Par ailleurs, les nouvelles normes et interprétations ainsi que les amendements aux normes actuelles établis par l’IASB qui seront applicables pour la première fois dans les prochains comptes annuels 2024 ne devraient pas avoir d’impact sur les comptes IFRS de la Société, soit parce qu’ils ne sont pas pertinents pour la Société, soit parce que les règles d’évaluation actuelles sont déjà adaptées en fonction de ces nouveautés.

INFORMATION PAR SEGMENT

La production de Coil GmbH est pour sa plus grande part réalisée en sous-traitance pour Coil S.A. En conséquence, son chiffre d'affaires est presque entièrement éliminé dans les comptes consolidés.

La majorité du chiffre d'affaires de la Société correspond à l'activité de services d'anodisation en continu (9.196 K€ au premier semestre 2024, contre 9.279 K€ au premier semestre 2023). Le chiffre d'affaires de la Société comprend également des ventes de solutions packagées, dans lesquelles la Société fournit à la fois le métal et le traitement de surface (1.939 K€ au premier semestre 2024, contre 2.517 K€ au premier semestre 2023).

Les autres revenus d'activité au premier semestre 2024 s'élèvent à 2.000 K€, reflétant les premières redevances issues de l'accord de collaboration et de licence en Chine. D'autres paiements sont attendus dans les prochains mois pour un montant total supplémentaire de 2.000 K€. Cet accord devrait permettre ainsi de comptabiliser un total de 4.000 K€ de revenus non récurrents sur les exercices 2024 et 2025.

IMMOBILISATIONS

Immobilisations corporelles

| K€ | Terrains et bâtiments | Terrains et bâtiments en cours | Installations-constructions | Installations et constructions - en leasing | Mobilier Machines et Outillage | Total immobilisations corporelles | Droit d'utilisation des biens | Total |
|---|-----------------------|--------------------------------|-----------------------------|---|--------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|---------------|
| Valeur d'acquisition | | | | | | | | |
| Au 1er janvier 2024 | 19.421 | 0 | 66.324 | 1.597 | 1.087 | 88.429 | 777 | 89.205 |
| Acquisitions | 0 | 0 | 223 | 0 | 0 | 223 | 181 | 404 |
| Cessions et désengagements | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | -188 | -188 |
| Subventions (reprise provision remboursement soumis à conditions) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | | 0 |
| Au 30 juin 2024 | 19.421 | 0 | 66.546 | 1.597 | 1.087 | 88.652 | 770 | 89.421 |
| | | | | | | | | |
| Amortissements | | | | | | | | |
| Au 1er janvier 2024 | 13.697 | 0 | 50.687 | 1.597 | 1.041 | 67.023 | 399 | 67.421 |
| Dotations de l'exercice | 224 | 0 | 920 | 0 | 9 | 1.153 | 132 | 1.285 |
| Cessions et désaffectations | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | -188 | -188 |
| Subventions (reprise provision remboursement soumis à conditions) | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Au 30 juin 2024 | 13.921 | 0 | 51.607 | 1.597 | 1.049 | 68.175 | 343 | 68.518 |
| | | | | | | | | |
| Au 1er janvier 2024 | 5.724 | 0 | 15.637 | 0 | 46 | 21.406 | 378 | 21.784 |
| Au 30 juin 2024 | 5.500 | 0 | 14.939 | 0 | 37 | 20.477 | 426 | 20.903 |

Les actifs immobilisés diminuent, passant de 21.784 K€ au 31 décembre 2023 à 20.903 K€ au 30 juin 2024.

Compte tenu de la conjoncture économique incertaine, la Société a continué de reporter certains projets d'investissement. La Société a investi 404 K€ sur le semestre, dont 181 K€ de droit d'utilisation des biens, contre 612 K€ sur l'ensemble de l'année 2023. Il est rappelé que la Société a comptabilisé une dette de location-financement additionnelle de 426 K€, liée aux loyers de voitures de sociétés.

Les dotations aux amortissements des immobilisations corporelles s'établissent à 1.285 K€ contre 1.409 K€ au premier semestre 2023.

Immobilisations incorporelles

| K€ | Logiciel | Autres Immo incorporelles | Goodwill | Total |
|--|--------------|---------------------------|--------------|--------------|
| Valeur d'acquisition | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2024 | 1.577 | 1.552 | 5.326 | 8.455 |
| Acquisitions | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Au 30 juin 2024 | 1.577 | 1.552 | 5.326 | 8.455 |
| Amortissements | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2024 | 1.577 | 1.552 | 4.118 | 7.247 |
| Reclassement balance d'ouverture | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Dotations de l'exercice | 0 | 0 | 0 | 0 |
| Au 30 juin 2024 | 1.577 | 1.552 | 4.118 | 7.247 |
| VNC 1^{er} janvier 2024 | 0 | 0 | 1.208 | 1.208 |
| Au 30 juin 2024 | 0 | 0 | 1.208 | 1.208 |

Tests de dépréciation du goodwill

Les tests de dépréciation sont effectués à chaque clôture annuelle.

En 2015, la Société a fait l'acquisition de United Anodisers srl pour un montant de 8.650 K€.

Au moment de l'acquisition, les montants suivants ont été enregistrés dans les comptes de la Société (en K€) :

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Immobilisations corporelles | 1.772 |
| Immobilisations incorporelles | 1.552 |
| Goodwill | 5.326 |
| Total | 8.650 |

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles correspondent à la valeur de la ligne d'anodisation en continu, la ligne d'anodisation par lots et la ligne de coupe en longueur.

Immobilisations incorporelles et goodwill

Les immobilisations incorporelles correspondent à la valorisation estimée de la technologie et du savoir-faire découlant des lignes de production acquises. La différence entre le coût d'acquisition et la valeur des immobilisations identifiées a été enregistrée en goodwill.

Emprunts bancaires

Le montant reçu par escompte de factures (« Open Invoice Discounting »), atteint 452 K€ au 30 juin 2024 contre 1 908 K€ au 30 Juin 2023. Ce montant est inclus dans la catégorie 'à moins d'un an'.

| K€ | Echéances | Taux d'intérêt | 2024 | 2023 |
|-------------------------|-----------|----------------|--------------|--------------|
| Coil S.A. | | | | |
| Crédit d'investissement | 2017-2024 | 1,75% | 104 | 215 |
| Crédit d'investissement | 2017-2024 | 1,750% | 107 | 214 |
| Crédit d'investissement | 2022-2032 | 2,200% | 311 | 349 |
| Autres emprunts | N/A | EURIBOR+1,5% | 1.000 | 1.000 |
| Crédit d'investissement | 2023-2028 | 4,511% | 228 | 0 |
| Crédit d'investissement | 2023-2028 | 5,010% | 251 | 0 |
| Crédit d'investissement | 2018-2022 | 1,61% | 0 | 0 |
| Crédit d'investissement | 2018-2022 | 1,44% | 0 | 0 |
| Autres emprunts | N/A | EURIBOR+0,85% | 452 | 1.908 |
| Autres emprunts | N/A | | 426 | 405 |
| Coil GmbH | | | | |
| Crédit d'investissement | 2019-2028 | 2,65% | 2.075 | 2.594 |
| Frais de financement | - | - | -6 | -8 |
| Total | | | 4.947 | 6.677 |

Échéanciers de remboursement des dettes à long terme, par type de taux :

| K€ | Au taux fixe | | Au taux variable | | Total | |
|--|--------------|--------------|------------------|--------------|--------------|--------------|
| | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 | 2024 | 2023 |
| A moins d'un an | 1.029 | 1.322 | 1.452 | 2.543 | 2.481 | 3.865 |
| Plus d'un an, moins de deux ans | 666 | 768 | 0 | 0 | 666 | 768 |
| Plus de deux ans, moins de trois ans | 672 | 558 | 0 | 0 | 672 | 558 |
| Plus de trois ans, moins de quatre ans | 678 | 559 | 0 | 0 | 678 | 559 |
| Plus de quatre ans, moins de cinq ans | 341 | 559 | 0 | 0 | 341 | 559 |
| Plus de cinq ans | 116 | 378 | 0 | 0 | 116 | 378 |
| Total | 3.502 | 4.144 | 1.452 | 2.543 | 4.954 | 6.686 |
| Frais financiers | - | - | - | - | -6 | -8 |
| Total | 3.502 | 4.144 | 1.452 | 2.543 | 4.947 | 6.677 |

PARTIES LIEES

La Société a enregistré les charges suivantes au titre des rémunérations et autres avantages pendant la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 :

| Catégorie de partie liée (en K€) | 2024 |
|--|------|
| Administrateurs (*) (***) | 147 |
| Administrateur délégué (CEO) (FMI) (*) (***) (***) (***) | 694 |
| Délégué à la gestion journalière (EMC) (*) (***) (***) (***) | 592 |
| Management exécutif (*) (**) | 457 |
| Personnes étroitement liées aux dirigeants (C.Hutton) | 1 |
| EMC GROUP TEAM | 18 |

* pour les indépendants, la rémunération représente le coût total pour la Société. Le prestataire est responsable de ses propres cotisations sociales et autres charges.

** Le délai de préavis est de 12 mois pour l'administrateur délégué, le Délégué à la gestion journalière et le management exécutif opérationnel. Il est de 6 mois pour le management exécutif financier.

*** EMC (Surface Technologies) Limited

**** incluant au premier semestre 2024 des avantages en nature pour un montant de 15 K€ pour un administrateur et de 25 K€ pour le délégué à la gestion journalière.

***** incluant au premier semestre 2024 des avantages en nature pour un montant de 43 K€ et des indemnités pour frais à l'étranger ("Overseas Expense Allowance") pour un montant de 83 K€.

Il est rappelé que le conseil d'administration du 26 janvier 2022 a approuvé l'indexation des frais de gestion annuels de l'administrateur délégué (FMI) et du délégué à la gestion journalière (EMC) (+4,11% pour 2024). De juillet 2023 à avril 2024, 50 % des honoraires de l'administrateur délégué et du délégué à la gestion journalière ont été versés, tandis que le paiement de l'autre moitié a été reporté à une date ultérieure. Au 30 juin 2024, le Groupe a enregistré une charge à payer de 599 K€ à l'administrateur délégué et 522 K€ au délégué à la gestion journalière. En septembre 2024, les honoraires subordonnés du délégué à la gestion journalière ont été versés et ceux de l'administrateur délégué ont été partiellement versés (429 K€ restant à payer qui seront utilisés pour le remboursement de son compte courant).

Les seules autres créances et dettes envers des parties liées étaient celles avec d'autres entreprises du Groupe et ont été en conséquence éliminées dans les états financiers présentés.

Au 30 juin 2024, le montant du compte courant de l'administrateur délégué (CEO) s'élève à 909 K€. Les intérêts légaux applicables à ce compte sont calculés en fin de chaque année. Ce compte courant devrait être apuré avec le versement du solde des honoraires dus à l'administrateur délégué et du bonus octroyé lors du conseil d'administration du 31 août 2024 (cf. infra).

Il est précisé que le conseil d'administration, réuni le 31 août 2024, a approuvé l'octroi d'un bonus à l'administrateur délégué (CEO) et au délégué à la gestion journalière, ces derniers n'ayant pas pris part à la délibération ni au vote sur ce point de l'ordre du jour, conformément à l'article 7:96 du Code belge des Sociétés et Associations. Le conseil a souligné les progrès significatifs réalisés dans l'évolution du modèle économique de la Société, notamment en Asie. Plus précisément, le CEO, de sa propre initiative, a réussi à conclure un accord de collaboration stratégique avec une entreprise chinoise, dont l'impact positif à court terme sur le résultat opérationnel de la Société est estimé à 4 millions d'euros sur deux ans, et qui présente également des synergies opérationnelles et commerciales importantes à plus long terme. En conséquence, le conseil a recommandé l'octroi d'un bonus de 1 000 K€, réparti à parts égales entre l'administrateur délégué (CEO) et le délégué à la gestion journalière. Le versement de ce bonus sera soumis à une décision d'un prochain conseil, en fonction de la situation de trésorerie de la Société. Le bonus qui sera versé à l'administrateur délégué (CEO) sera prioritairement utilisé pour apurer entièrement le solde de son compte courant.